



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/065/A du 28/06/2024
Permission de voirie et
réglementation temporaire de
circulation et de stationnement
du 08/07/2024 au 06/09/2024 –
Rue de la Forêt

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'arrêté de circulation en date du 28 juin 2024 présentée par la société SADE – 1 ZI de Tiercelet - 54190 TIERCELET pour effectuer des travaux de renouvellement de réseau gaz et branchements dans la rue de la Forêt,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : La société SADE est autorisée à occuper le domaine public de la commune de Basse-Ham pour effectuer des travaux de renouvellement de réseau gaz et branchements dans la rue de la Forêt durant la période du 8 juillet 2024 et jusqu'au 6 septembre 2024.

Article 2 : Durant cette même période, la réglementation suivante sera applicable :

- Sens interdit en sens montant (un seul sens de circulation en sens descendant)
- Circulation sur chaussée rétrécie
- Stationnement interdit à tous les véhicules

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- La société SADE
- La société KEOLIS
- Le SDIS

Date de mise en ligne : 01/07/2024

Le Maire,
Bernard VEINNANT

